Paris, 1er septembre 2020

PETITION

Pour une rentrée raisonnée et supportable

Le port du masque obligatoire en entreprise et les mesures renforcées visant à protéger la santé des salariés vont rendre la vie quotidienne dans nos bâtiments de plus en plus pénible et contraignante. Malgré cela, la direction maintient sa politique de présence sur site de la totalité des salariés. Une négociation visant à étendre le télétravail sera engagée fin septembre. Mais d'ici à ce qu'un éventuel accord soit signé, quid des conditions de travail ? Quid du RIE ? Quid des risques que cette position fait peser sur la santé des salariés ? Dans l'attente de l'extension effective du télétravail, ***l'UNSA BPCE vous propose de demander par voie de pétition le retour temporaire à un travail à distance partiel*** *(2 ou 3 jours par semaine, ou une semaine sur deux, en fonction des contraintes liées aux métiers).*

Télétravail et travail à distance : deux choses différentes

Le télétravail, tel qu'il est défini par l'accord actuellement en vigueur et tel qu'il sera défini dans l'accord qui sera négocié à partir du 28 septembre, est une organisation du travail en situation « normale ». Le travail à distance est ce que nous avons connu pendant la période de confinement, mis en place dans une optique de continuité d'activité en situation de crise sanitaire. Il est important de bien distinguer les deux.

Télétravail : négociation imminente

L'accord de télétravail actuel doit être renégocié. Mais cela prend un peu de temps et il est raisonnable de penser qu'un éventuel nouvel accord, portant à 2 ou 3 le nombre de jours télétravaillés, ne prendra sans doute pas effet avant fin octobre, au mieux. Or, le télétravail reste préconisé par le Ministère du Travail **« en ce qu'il participe à la démarche de prévention du risque d'infection et permet de limiter l'affluence dans les transports en commun »**.

Travail sur site : un risque pour la santé des salariés… et pour l'entreprise

Le gouvernement et les médias ne cessent de le rappeler : le virus circulerait toujours, et même de plus en plus.
Le port du masque, désormais obligatoire quasiment partout, n'est pas la panacée. C'est au mieux une protection permettant de réduire le risque de contamination, mais pas de le supprimer. D'autant que pour certains, l'exposition au risque sera permanente, du matin jusqu'au soir (dans les transports en commun) et bien entendu sur site, dans les open-spaces, salles de réunion, ascenseurs, RIE autres espaces communs Par ailleurs, personne à ce jour ne mesure réellement le risque d'un port du masque aussi prolongé. Il n'est pas exclu que d'autres pathologies que la Covid-19 se déclarent chez les salariés obligés de porter un masque 10 ou 12h par jour, 4 ou 5 jours par semaine…

Travail à distance : à rétablir d'urgence

On l'a vu avec le confinement, la Direction n'a qu'un mot à dire pour rétablir le travail à distance, dans l'attente du nouvel accord sur le télétravail. Notre demande est simple, raisonnable et limitée dans le temps : mettre en œuvre dès maintenant ce qui sera sans doute possible d'ici 2 mois, à savoir la possibilité de travailler à distance 2 ou 3 jours par semaine.

Pour obtenir gain de cause, nous avons besoin de vous. Merci de signer la pétition dès maintenant ou en ligne à l'adresse (ou QR code) ci-dessous. Date limite de signature le dimanche 6 septembre à minuit.

Protégez-vous et protégez vos collègues en signant cette pétition !

Pétition en ligne à l'adresse suivante :
https://www.change.org/pour_une_rentrée_supportable_à_BPCE

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Didier GIRAUD tél :3 66 08 / Valère LEROUGE tél 06 73 03 21 96 / Sylvie MIGNAULT-BRICOUT tél : 4 44 98 / Mehand MOBAREK tél 4 32 66